

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mercredi 7 mai 2025, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Nyx Pilon Mme Michelle Payette  
M. François Beaumont Mme Kim Bernatchez  
M Philippe St-Jacques Mme Suzanne Guilbault

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette. Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### 2025-RAG-7035 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et avec l'ajout suivant :

- 6.1 Présentation et adoption du rapport financier 2024
- 6.2 Demande au MTQ
- 6.3 Verbalisation fin du chemin Payette

Adoptée.

#### 2025-RAG-7036 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2025**

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 avril 2025 tel que présenté.

Adoptée.

#### 2025-RAG-7037 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 15 303.02 \$ et la liste des comptes payés au montant de 40 640.28 \$ telle que présentée.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 30 avril 2025 au montant de 364 753.00 \$.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 29 avril 2025**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 327 353.61 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 303.64 \$.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Rapport des permis émis**

La directrice générale présente au conseil la liste des permis émis pour avril 2025.

2025-RAG-7038

**BORNE LAC D'ÉCORCES**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'envoi de notre demande de certificat d'autorisation pour une borne incendie au Lac d'Écorces, nous avons reçu une réponse mentionnant que pour ce genre de travaux, nous n'avons pas besoin d'un certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons donc faire les travaux immédiatement;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'envoyer des demandes de soumissions aux entrepreneurs pour effectuer les travaux.

Adoptée.

2025-RAG-7039

**SOUSSION BALAYAGE DES CHEMINS**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions pour le balayage des chemins ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats sont les suivants :

- Les Entreprises Myrroy inc. 275 \$ /hr (2 machines)
- Judith Langevin 220 \$ /hr (2 machines)

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'accorder le contrat du balayage des chemins municipaux à Judith Langevin.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

**ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RECONSIDÉRER DE FAÇON URGENTE SA DÉCISION**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0.0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

- DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;
- DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Adoptée.

2025-RAG-7041

**DEMANDE DE DON DE SUICIDE DÉTOUR**

CONSIDÉRANT la demande de don de l'organisme Suicide Détour;

CONSIDÉRANT QUE la cause est très importante et que nous devons encourager ce genre d'organisme;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de faire l'achat de 5 billets pour un total de 100 \$ et de faire tirer les billets parmi tous les citoyens de la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2025-RAG-7042

**DEMANDE DE DON POUR VOYAGE DE FIN D'ANNÉE DES ÉLÈVES DE BOIS-FRANC ET MONTCERF**

CONSIDÉRANT QUE l'école Dominique-Savio de Montcerf-Lytton a fait une demande de don afin de combler le manque d'argent pour leur voyage de fin d'année aux chutes Niagara;

CONSIDÉRANT QUE cette école accueille les élèves de Bois-Franc et Montcerf;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de faire un don de 500 \$ pour aider les élèves à acquérir le montant manquant pour leur voyage de fin d'année scolaire.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

**ATTESTATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET DES COÛTS VÉRIDIQUES POUR LE TECQ 2024-2028**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 15 février inclusivement
- La municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Montant supplémentaire alloué dans la TECQ 2024-2028 pour les bâtiments municipaux**

La directrice générale présente au conseil une lettre reçue mentionnant qu'un montant supplémentaire de 75 000 \$ a été ajouté à la TECQ 2024-2028 pour la rénovation des bâtiments municipaux.

Ce nouveau montant supplémentaire remplace le PRABAM que nous avions par le passé.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Invitation au projet « Dans l'univers de Roxane »**

La directrice générale présente au conseil une invitation au projet « Dans l'univers de Roxane » qui aura lieu le 29 mai prochain.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Programme de supplément au loyer Québec**

La directrice présente une communication de l'office municipal d'habitation Maniwaki-Gracefield concernant un nouveau programme de supplément au loyer Québec.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Statistiques de la bibliothèque pour 2024**

La directrice générale présente au conseil le rapport des statistiques du Réseau Biblio Outaouais pour notre bibliothèque.

2025-RAG-7044

#### **PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2024**

Mme Danielle Bouladier de la firme Mazars fait la présentation du rapport financier 2024 au conseil.

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est résolu unanimement d'accepter le rapport financier des vérificateurs externes de l'exercice 2024 tel que présenté.

Adoptée.

2025-RAG-7045

#### **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – APPUI À LA PLAINTÉ NUMÉRO 444982**

ATTENDU QUE la plainte portant le numéro 444982 fait par notre citoyen M. Alain Patry concernant le ponceau situé tout près de son entrée;

ATTENDU QUE depuis le changement de ce ponceau pour un plus petit, lors de la crue des eaux, le ponceau ne fournit plus et cause un problème au citoyen habitant juste à côté puisque comme l'eau ne peut plus s'écouler normalement, le terrain se remplit d'eau et une infiltration ce fait dans son sous-sol;

ATTENDU QUE des travaux sont prévus cet été à cet endroit et qu'il serait opportun d'en profiter pour faire la correction afin d'installer un ponceau plus gros ou d'en ajouter un afin que l'écoulement des eaux se fassent sans problème;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'appuyer la plainte 444982 concernant le ponceau près de l'entrée du 601, Route 105 à Bois-Franc.

Adoptée.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Verbalisation de la fin du chemin Payette**

La directrice mentionne au conseil que le citoyen habitant à la fin du chemin Payette demande au conseil s'il y aurait possibilité que la municipalité prenne le chemin sous sa responsabilité. Le dernier 500 à 600 mètres du chemin Payette est toujours privé et comme le citoyen a investi pour rendre le chemin conforme, il demande à la municipalité de verbaliser cette partie. Le comité de voirie ira voir les travaux effectués et faire les vérifications nécessaires pour la conformité du chemin et une décision du conseil sera prise par la suite.

2025-RAG-7046

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

---

Julie Jolivette, mairesse

---

Annie Pelletier, directrice générale